

Événements à venir

Samedi 5 novembre 2016 :

Soirée Halloween à partir de 19h00 organisée par Bricol'Ecole.
Inscription en mairie ou auprès des écoles.

Samedi 3 décembre :

Repas des anciens.

Informations diverses

Inscription listes électorales : les nouveaux habitants doivent s'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31/12/2016 s'ils veulent participer aux élections qui se dérouleront en 2017, à savoir les élections présidentielles les 23 avril et 7 mai et les élections législatives les 11 et 18 juin. Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans avant le 28/02/2017 doivent vérifier auprès de la mairie qu'ils seront bien inscrits d'office. Les jeunes qui auront 18 ans entre le 1^{er} mars et le 11 juin 2017 pourront également voter s'ils remplissent les conditions au 1^{er} tour de chaque scrutin.

L'année 2017 est une année de refonte des listes électorales. Cette opération consiste à classer et à numéroter par ordre alphabétique les électeurs. Une nouvelle carte sera donc remise à chaque électeur fin mars. Les personnes qui ne remplissent plus les conditions pour être maintenues sur les listes de la commune seront radiées par la commission chargée de la révision.

Relevé des compteurs d'eau : ils seront relevés à partir de mi-octobre par l'équipe municipale. Nous vous remercions de bien vouloir dégager l'accès pour les compteurs situés à l'intérieur.

Poubelles : les containers de la halle ne doivent pas être considérés comme des poubelles à disposition des habitants. En effet, ces containers ne sont sortis que lorsque la halle est utilisée. Chaque habitant possède une poubelle ; dans le cas contraire, merci de prendre contact avec la mairie.

Chiens : plusieurs plaintes ont été déposées auprès de la mairie pour divagation de chiens. Pour les propriétaires qui laissent leurs chiens divaguer, il y a un risque que l'animal cause un accident de la circulation, morde un passant, terrorise des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou encore se mette à poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, la responsabilité civile du propriétaire est engagée, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin que vos chiens restent dans votre propriété.

9 conseillers municipaux sont présents.

Mme Dangelser est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux questions diverses.



Dans ce numéro

Les délibérations
Du 11/10/2016

Questions diverses
Les événements à venir

Délibérations

1. Election d'un nouvel adjoint

Suite à la démission d'Isabelle Fossé, il est proposé d'élire un 3^{ème} adjoint. Mme Peggy Dangelser et Mme Sylvie Eifler sont candidates. Le dépouillement du scrutin donne Sylvie Eifler élue.

2. Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois : modification des statuts

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Colombey et du sud Toulinois suite au transfert des nouvelles compétences : « création et gestion des maisons de services au public » et « contingent service départemental incendie et secours (SDIS) ».

3. Désignation d'un membre pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le maire informe les conseillers qu'à la suite de sa démission de 1^{er} adjoint, Jean-Marie Charon ne souhaite plus être membre de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois. Il convient donc de désigner un nouveau membre. Est élu Yvon Moinier, 1^{er} adjoint.

4. Enfouissement des réseaux – avenant au marché RSTP

M. le Maire informe les conseillers que lors de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux rue Pasteur/rue Clémenceau, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés.



Il s'agit de la réalisation d'un plateau complémentaire, de la réparation de plusieurs branchements d'eau potable, du déplacement de compteurs ERDF avec pose de coffrets, de la réfection d'enrobés complémentaires dans la rue Clémenceau. Cet avenant représente une augmentation de 24 423,50 € HT, soit 29 308,20 € TTC et porte ainsi le montant du marché à 292 191,20 € HT soit 350 629,44 € TTC. Un tampon est défectueux rue Pasteur et l'entreprise doit intervenir à nouveau. Le conseil municipal accepte les termes de l'avenant. Il demande la possibilité d'étudier la pose de plateaux rue du Lieutenant Clerc.

5. Acquisition de la dernière licence de débit de boissons de la commune

Le Maire rappelle qu'au cours de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été évoqué la demande de transfert de licence de débit de boissons concernant le café « le relais des verriers ». Le conseil avait émis un avis défavorable au motif que c'était la seule licence dans la commune.

Le conseil municipal se positionne sur l'acquisition de la licence pour un montant de 5 000 € afin de garder la possibilité ouverte d'accueillir un nouveau repreneur.

6. Travaux d'abattage – choix de l'entreprise

Des travaux d'abattage vont être entrepris dans les parcelles 14-16-23-26. Le conseil municipal choisit l'entreprise C. Chenin pour les travaux d'abattage et de débardage. Le bois d'œuvre sera mis en vente et le bois restant sera laissé pour les affouagistes.

7. Travaux ONF – proposition des coupes de l'exercice 2017

Le Maire présente le programme de coupes proposé par l'Office National des Forêts pour 2017. Ce programme concerne des travaux dans les parcelles 3a, 6, 19t, 20t, 21t. Le conseil municipal valide la destination des coupes de l'année 2017.

8. Participation aux frais de scolarité des communes de résidence – année scolaire 2015/2016

Des enfants domiciliés hors de la commune d'Allamps ont été scolarisés à la rentrée scolaire 2015-2016 dans les écoles d'Allamps. Les frais de scolarité s'élèvent à 759.26 € pour l'année scolaire.

Le conseil municipal valide ce montant et autorise le maire à demander une participation financière aux communes concernées.

9. Activités dans le cadre de l'accueil périscolaire « découverte du théâtre »

La compagnie « les pieds dans la lune » propose une activité « découverte du théâtre » durant un cycle de 6 semaines entre novembre et décembre les mercredis après midi pour tous les enfants intéressés. Le devis présenté s'élève à 660 € pour les 6 séances de 2 heures. Le conseil municipal accepte cette proposition.

10. Formation BAFD animatrice périscolaire – prise en charge du coût de la formation

Le maire informe les conseillers que Nathalie Penasse, animatrice de l'accueil périscolaire, poursuit la formation BAFD engagée en 2015. Le coût est de 384 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre à sa charge le coût de la formation.

Questions diverses

- ✓ Cours de secourisme : les sapeurs-pompiers PSC1 proposent de donner des cours aux habitants de la commune ; le maire demande aux pompiers de présenter plusieurs dates.
- ✓ PLUi : organisation de réunions communales par un bureau d'études pour collecter des informations sur le foncier, les équipements publics et sur l'agriculture. Cette journée aura lieu le 27 octobre prochain à Allamps.
- ✓ Travaux sur l'accessibilité à la MJC : une subvention de 4.095 € a été attribuée, soit 30 % du montant HT des travaux.
- ✓ Réunion de l'Amicale des élus Allamps - Barisey la Côte - Bulligny le 21/10 à Barisey.
- ✓ Repas des anciens : réservation d'un orchestre pour un montant de 400 € - le traiteur est réservé.